

Sensibiliser les consommateurs au recyclage des lampes usagées



Récylum, l'éco-organisme agréé pour l'élimination des lampes usagées, sera présent lors de la semaine du développement durable organisée par le magasin Carrefour Rambouillet du 16 au 26 avril 2008. Un stand dédié permettra de sensibiliser les clients à l'importance du recyclage des lampes usagées. Ils découvriront le meuble de collecte en libre accès grâce auquel ils pourront désormais très simplement déposer leurs lampes usagées et adopter ce nouveau geste de tri.

Le grand public : un acteur clé de la filière de recyclage des lampes usagées

Depuis le 15 novembre 2006, les lampes à économie d'énergie ont leur propre filière de recyclage. La sensibilisation du grand public est un des enjeux principaux de la réussite de cette filière. En effet, les particuliers et assimilés détiennent 50 % des 100 millions de lampes mises sur le marché en 2007. Ce sont principalement les lampes basse consommation, qui sont présentes dans plus d'un foyer sur deux, et les tubes fluorescents, dits « néons ». Il est important de familiariser le grand public avec quelques notions indispensables :

- Quelles lampes sont recyclables et comment les reconnaître ?
- Quels sont les enjeux de leur recyclage ?
- Quels sont les points de collecte où l'on peut déposer ses lampes usagées ?
- Pourquoi paie-t-on une éco-contribution sur l'achat d'une lampe neuve ?

Autant de questions auxquelles les clients trouveront des réponses sur le stand de Récylum.

Mise en place d'un meuble de collecte dédié aux lampes usagées

Les visiteurs pourront également découvrir le tout nouveau meuble de collecte qui leur permettra de déposer leurs lampes sans avoir à passer par un intermédiaire (accueil, vendeur, service après-vente, etc.) comme c'était le cas auparavant. Déposer ses lampes usagées à l'occasion de ses achats sera désormais aussi simple que pour les piles.

Déjà testé durant l'été 2007 dans une cinquantaine de magasins de différentes enseignes, ce meuble de collecte a été spécialement conçu pour recevoir les lampes correctement triées et non brisées. Support de communication, il est également un outil de sensibilisation du grand-public, qui doit se familiariser avec ce nouveau geste. Le meuble sera progressivement et largement déployé dans l'ensemble de la grande distribution à partir de juin 2008.

Attention : les magasins qui ne sont pas équipés d'un meuble de collecte sont tout de même tenus par la loi de reprendre les lampes usagées de leurs clients dans la limite des quantités achetées (reprise « 1 pour 1 »). La liste des points de collecte Récylum est disponible sur le site Internet grand public www.malampe.org.



Contacts presse

Récylum, Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • oplantard@recylum.com

Comme Une Image, Sophie Leudière • Tél. : 01 39 85 21 64 • sophie@commeuneimage.fr

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser leur collecte et leur recyclage. Il a également une mission d'information des professionnels et des particuliers. Pour en savoir plus : www.malampe.org – 0810 001 777 (prix d'un appel local)